



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

Municipalité de Saint-Jacques de Leeds, le lundi 10 mars 2025 a lieu à la salle de l'Espace 415 la séance ordinaire de notre conseil à 19h10.

Sont présents :

Messieurs : Sébastien Grondin, René Breton, Marc-André Routhier et Dominic Parent.

Est absente : Mme Valérie Gagnon

Sous la présidence de Mme Andrée Gosselin, mairesse.

Est également présents : M. Anthony Cyr, directeur général/greffier-trésorier par intérim.

Est absent : M. Éric Guay, responsable des travaux publics.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 3 février 2025
 - 2.2. Adoption des minutes de la séance extraordinaire du 24 février 2025
 - 2.3. Affaires découlant du dernier procès-verbal
 - 2.4. Adoption des comptes du mois
 - 2.5. Résolution adoptant les dépenses incompressibles
 - 2.6. Correspondance
 - 2.7. Période de questions
 - 2.8. Rapport de la MRC
 - 2.9. Rapport du responsable des travaux publics
- 3. RÉGLEMENTATION**
 - 3.1. Adoption du règlement N° 398 relatifs à l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers
 - 3.2. Modification du règlement de zonage N° 175 (projet de règlement 400)
 - 3.2.1. Case de stationnement – industriel
 - 3.2.2. Modification des zones MA3 et MA4
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1. Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
 - 4.2. Paiement quote-part Office d'habitation du Sud des Appalaches
 - 4.3. Programme ÉcoÉnergie 360
 - 4.4. Dépôt de la liste des contrats de 2 000\$ et plus à un même contractant et totalisant plus de 25 000 \$
- 5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE**



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

- 5.1. PGA-EAU : bonification au PRIMEAU et à la TECQ
- 5.2. Résultat d'ouverture soumission – travaux construction d'entrepôt municipal – modification résolution 231-11-23
- 5.3. Ouverture des soumissions – travaux de réfection sur la Rte des Érablières et de la Rte Tardif – modification résolution 136-06-24
- 5.4. Présentation d'une demande d'aide financière au programme de subvention de 4500 bornes de circuit électrique d'Hydro-Québec
- 5.5. Lancement d'appel d'offres par invitation – Bâtiment de services du Site Patrimonial
- 6. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 6.1. Mise en place d'un comité de démolition
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1. Mesure des boues – Année 2025
- 8. SÉCURITÉ CIVILE**
 - 8.1. Cessation d'emploi des pompiers volontaires de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton due à la fin de l'entente intermunicipale
 - 8.2. Directeur incendie – retrait des tâches pour Saint-Pierre-de-Broughton
 - 8.3. Facturation intervention pour accident non-résidents
 - 8.4. Démission de la pompière Cyndie Morissette-Racine
 - 8.5. Demande de modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière – Feu vert clignotant
 - 8.6. Cadets – année 2025
 - 8.7. Désignation du coordonnateur municipal de la sécurité civile
- 9. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ**
 - 9.1. Lieu de réunion du Comité des Loisirs - Salle Amicale
 - 9.2. Contribution par municipalité au financement du Complexe multisports intérieur du Cégep de Thetford Mines – modification résolution 68-03-24
 - 9.3. Demande de subvention de la bibliothèque
 - 9.4. Embauche Antoine Boilard – DEK hockey enfant hiver 2025
 - 9.5. Gratuité Gymnase/amicale/cuisine – Garderie Le Lionceau
- 10. COMITÉS DES ÉLUS**
 - 10.1. TRAVAUX PUBLICS
 - 10.2. LOISIRS
 - 10.3. INCENDIE/INFRASTRUCTURE
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. VARIA**
- 13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

58-03-25

Proposée par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

2.1. ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 au moins 72 heures avant la tenue des présentes ;

59-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

2.2. ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2025

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2025 au moins 72 heures avant la tenue des présentes ;

60-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

2.3. AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

La mairesse en a fait le suivi.

2.4. ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes ;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil ;

61-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. Gén	86 497.85\$
Incendie	7 604.43\$
Sécurité	2 135.32\$
Voirie	51 069.35\$
Hygiène du milieu	15 681.96\$
Urbanisme	5 152.43\$
Loisirs	6 126.16\$
Salaires	20 905.45\$
Total	195 172.95\$

2.5. RÉOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

62-03-25

Proposée par M. Dominic Parent et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

2.6. CORRESPONDANCE

La correspondance est lue et sera déposée aux archives de la municipalité pour consultation.

2.7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Andréa Gosselin invite les citoyens à la période de questions.

2.8. RAPPORT DE LA MRC

La mairesse en a fait le suivi.

2.9. RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Anthony Cyr fait le rapport des travaux réalisés au cours du derniers mois et ceux à venir.

3. RÈGLEMENTATION

3.1. Adoption du règlement N° 398 relatifs à l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers

63-03-25

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement N° 398 relatifs à l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers soit adopté et il l'est.

3.2. Modification du règlement de zonage N° 175 (projet de règlement 400)

3.2.1. Case de stationnement – industriel

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds souhaite modifier le règlement de zonage #175 afin de



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

mieux répondre aux besoins actuels de stationnement pour les industries ;

ATTENDU QUE le projet de règlement #400 a été proposé pour amender l'article 11.1.2.4.2 concernant le stationnement ;

ATTENDU QUE la modification vise à établir le nombre minimum de cases de stationnement requises pour les industries à une (1) case par 27 m² de plancher ;

SUR LA PROPOSITION de M. Dominic Parent,

APPUYÉE PAR M. Sébastien Grondin,

64-03-25

IL EST RÉSOLU par les membres du conseil municipal de :

1. Approuver le projet de règlement #400 visant à amender le règlement de zonage #175 de manière à ce que le nombre minimum de cases de stationnement requises pour les industries soit de (1) case par 27 m² de plancher ;
2. Autoriser M. Anthony Cyr, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires pour la mise en œuvre de cette modification ;
3. Confirmer que la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

3.2.2. Modification des zones MA3 et MA4

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds souhaite modifier le règlement de zonage actuel numéro 175 en ce qui concerne la zone Ma-3;

ATTENDU QUE la modification vise à inclure une plus grande partie des lots #6498867 et #4449059 dans la zone Ma-3 pour refléter de nouvelles orientations de développement;

ATTENDU QU'il est proposé d'ajouter les lots #4449083, 4449064, 4449078, 6565352 et 6565353 à la zone Ma-4 afin d'harmoniser les zones de développement;

ATTENDU QUE ces modifications sont nécessaires pour soutenir le développement harmonieux et planifié de la municipalité conformément à son plan d'urbanisme;

SUR LA PROPOSITION de M. Dominic Parent, membre du conseil,



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

APPUYÉE par M. Sébastien Grondin, membre du conseil,

65-03-25

IL EST RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement numéro 400 visant à amender le règlement de zonage numéro 175 pour inclure une plus grande partie des lots #6498867 et #4449059 dans la zone Ma-3.

D'ajouter à la zone Ma-4 les lots #4449083, 4449064, 4449078, 6565352 et 6565353, tel qu'illustré dans le document PDF joint.

D'Autoriser M. Anthony Cyr, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires pour la mise en œuvre de cette modification ;

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle

ATTENDU QUE plusieurs programmes du gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

ATTENDU QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens(nes);

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

ATTENDU QUE par ailleurs, que le financement promis à la MRC des Appalaches et aux municipalités locales de son territoire à la suite du changement de région n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce malgré les engagements du Gouvernement du Québec;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

66-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds :

De demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, M. François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au ministre et député de notre territoire, Mme Isabelle Lecours.

De transmettre également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

4.2. Paiement quote-part Office d'habitation du Sud des Appalaches

67-03-25

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte de faire une contribution financière d'un pourcentage de 10% du déficit du budget initial de l'organisme Office d'habitation du Sud des Appalaches au montant de 2 685.00 %.

4.3. Programme ÉcoÉnergie 360

ATTENDU QUE le programme ÉcoÉnergie 360 a été créé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de réduire l'émission de gaz à effet de serre et d'améliorer la consommation d'énergie des bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE le programme prendra en charge les coûts de rénovations des infrastructures municipales en s'appuyant sur des contrats de performance énergétique qui permettront aux municipalités de rembourser le coût des projets à même les économies générées sur les coûts énergétiques, sans investissement de leur part;

ATTENDU QUE cette initiative novatrice est rendue possible grâce à des subventions de plus de 800 000 \$ du gouvernement du Québec (MELCC, Fonds Vert) et de plus de 20 000 000 \$ du gouvernement du Canada (Ressources naturelles Canada);

68-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte de participer au programme ÉcoÉnergie 360 de la FQM en réalisant les premières étapes qui sont l'étude de faisabilité et l'identification des travaux et des mesures.

QUE la municipalité permette à monsieur Anthony Cyr, directeur général et greffier-trésorier par intérim, de mener à bien le projet en l'autorisant à signer au nom de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds tout document relatif à celui-ci.

4.4. Dépôt de la liste des contrats de 2 000\$ et plus à un même contractant et totalisant plus de 25 000\$

69-03-25

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte le dépôt de la liste des contrats de 2 000\$ et plus à un même contractant et totalisant plus de 25 000\$ pour l'année 2024.

5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE

5.1. PGA-EAU : bonification au PRIMEAU et à la TECQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs en (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

70-03-25

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;
- le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

5.2. Résultat d'ouverture soumission – travaux construction d'entrepôt municipal – modification résolution 231-11-23

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'inscrire le montant utilisé sur le fonds de roulement de la municipalité suite à la réalisation des travaux de l'entrepôt municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confirme que le fonds de roulement sera remboursé sur une période de dix (10) ans;

71-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu unanimement QUE le conseil municipal de Saint-Jacques de Leeds ajoute le paragraphe suivant à la résolution 231-11-23 :

QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds utilise un montant de 54 250\$ de son fonds de roulement pour couvrir une partie des dépenses en lien avec le projet et que le solde des dépenses soit affecté au surplus cumulé de la municipalité.

QUE cette résolution remplace la résolution 231-11-23.

5.3. Ouverture des soumissions – travaux de réfection sur la Rte des Érablières et de la Rte Tardif – modification résolution 136-06-24

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de corriger le montant utilisé de la TECQ 2019-2024) au montant de 380 628 \$ au lieu de 278 232\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité affecte un montant de 120 000\$ dans le cadre de la TECQ 2019-2024 au lieu du Fonds régional carrières et sablières de la MRC des Appalaches;

72-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu unanimement QUE le conseil municipal de Saint-Jacques de Leeds remplace les paragraphes correspondants de la résolution 136-06-24;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

QUE cette résolution remplace la résolution 231-11-23.

5.4. Présentation d'une demande d'aide financière au programme de subvention de 4500 bornes du circuit électrique d'Hydro-Québec

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds souhaite installer des bornes de recharge sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'Hydro-Québec développe et exploite un réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques (connu sous le nom « Circuit électrique »);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds souhaite offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques, soit par l'acquisition, soit par le maintien de bornes de recharge actuellement exploitées sous la bannière du Circuit électrique;

ATTENDU QU'Hydro-Québec souhaite élargir le nombre de partenaires membres du Circuit électrique pour élargir l'accès public à des bornes de recharge (le Partenaire et tout autre partenaire du Circuit électrique ci-après désignés « Partenaires »);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds souhaite faire partie du Circuit électrique et qu'Hydro-Québec accepte qu'il en fasse partie à condition qu'il adhère aux règles de fonctionnement du Circuit électrique;

73-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Dominic Parent et résolu unanimement :

QUE la proposition de Bornes Québec en date du 9 juillet 2024, soit acceptée;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier par intérim, M. Anthony Cyr, à déposer une demande dans le cadre du Programme des 4 500 bornes et s'engager à procéder aux étapes ci-dessous si la demande est retenue :

- Signer l'entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement des bornes de recharge du Circuit électrique (*Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge 240V pour véhicules électriques*);
- Signer l'entente de contribution financière du Programme des 4 500 bornes (*Entente de contribution financière*);
- Acheter les bornes auprès du fournisseur de bornes du Circuit électrique;
- Installer les bornes et soumettre les pièces justificatives dans les douze mois suivant la réception de la lettre de confirmation de la subvention;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

- Prévoir les équipes techniques et les sous-traitants nécessaires pour mettre en œuvre le projet;
- Assumer les coûts d'installation des bornes doubles dépassant le montant de la subvention;
- Maintenir les bornes double dans un bon état de fonctionnement, et ce, pendant une durée minimale de cinq ans après leur mise en service;
- Payer les frais annuels de gestion des équipements;
- Prendre en charge les frais d'entretien et de réparation des bornes au besoin.

5.5. Lancement d'appel d'offres par invitation – Bâtiment de services du Site Patrimonial

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds possède un bâtiment de services situé sur le Site Patrimonial, nécessitant d'importantes réfections pour assurer sa préservation et sa fonctionnalité ;

ATTENDU QUE conservation et la mise en valeur du patrimoine architectural de Saint-Jacques de Leeds sont des priorités reconnues par le conseil municipal ;

ATTENDU QUE la réfection du bâtiment de services contribuera au développement touristique et culturel de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de procéder par appel d'offres par invitation pour sélectionner un entrepreneur qualifié pour réaliser ces travaux dans les meilleures conditions de qualité et de coût ;

74-03-25

SUR LA PROPOSITION de M. Marc-André Routhier,

APPUYÉE PAR M. René Breton,

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Saint-Jacques de Leeds autorise le lancement d'un appel d'offres par invitation pour le projet de réfection du bâtiment de services du Site Patrimonial ;

IL EST RÉSOLU QUE M. Anthony Cyr, directeur général et greffier-trésorier par intérim, soit autorisé à superviser le processus d'appel d'offres et à sélectionner les candidats invités à soumettre une proposition ;

IL EST RÉSOLU QU'UN rapport détaillant les propositions reçues soit présenté lors de la prochaine réunion du conseil municipal pour décision finale sur l'attribution du contrat.

6. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1. Mise en place d'un comité de démolition



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

ATTENDU QUE le règlement N^o387 *relatifs au Comité de démolition* stipule la création d'un Comité de démolition composé de trois (3) membres du Conseil et d'un substitut (article 5);

ATTENDU QUE les membres doivent être désigné par résolution;

75-03-25

Il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les conseillers suivants feront partie du Comité de démolition à savoir :

1. M. René Breton (président)
2. M. Marc-André Routhier
3. M. Sébastien Grondin
4. M. Dominic Parent (substitut)

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1. Mesure des boues – Année 2025

76-03-25

Il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte l'offre de services de la compagnie ÉchoTech H2O qui a été reçue en date du 6 février 2025, numéro de dossier OPT-24-1900 et ce, au montant forfaitaire de 1 645\$ taxes en sus pour effectuer la mesure des boues de la totalité des cellules des ouvrages de stockage des eaux usées.

8. SÉCURITÉ CIVILE

8.1. Cessation d'emploi des pompiers volontaires de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton due à la fin de l'entente intermunicipale

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale relative au service de sécurité incendie entre les municipalités de Saint-Jacques-de-Leeds, Saint-Pierre-de-Broughton et Kinnear's Mills a pris fin le **31 décembre 2024** ;

ATTENDU QUE cette entente encadrait l'emploi des pompiers volontaires desservant la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QUE la fin de cette entente entraîne l'impossibilité de maintenir ces employés sous la responsabilité des municipalités concernées ;

77-03-25

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

1. La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, en tant que gestionnaire de l'entente intermunicipale, procède à la mise à pied des pompiers volontaires affectés à la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, à compter du **1er janvier 2025** ;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

2. **Un avis officiel** soit transmis aux pompiers concernés pour les informer de la cessation de leur emploi ;
3. Le conseil municipal de Saint-Jacques-de-Leeds remercie ces pompiers pour leur engagement et leur dévouement envers la sécurité des citoyens.

8.2. Directeur incendie – retrait des tâches pour Saint-Pierre-de-Broughton

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale relative au service de sécurité incendie entre les municipalités de Saint-Jacques-de-Leeds, Saint-Pierre-de-Broughton et Kinnear's Mills a pris fin le **31 décembre 2024** ;

ATTENDU QUE la fin de cette entente met un terme aux opérations du service incendie à Saint-Pierre-de-Broughton sous la gestion de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds ;

ATTENDU QUE le directeur du service incendie était responsable de la caserne située à Saint-Pierre-de-Broughton dans le cadre de cette entente ;

78-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

1. Le directeur du service incendie de Saint-Jacques-de-Leeds soit relevé de ses responsabilités concernant la caserne de Saint-Pierre-de-Broughton à compter du **1er janvier 2025** ;
2. Toutes les tâches et obligations relatives à cette caserne soient retirées de ses fonctions officielles ;

8.3. Facturation intervention pour accident non-résidents

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale relative au service de sécurité incendie entre les municipalités de Saint-Jacques-de-Leeds, Saint-Pierre-de-Broughton et Kinnear's Mills a pris fin le **31 décembre 2024** ;

ATTENDU QUE la fin de cette entente entraîne des ajustements dans la gestion des interventions du service incendie et de leur facturation ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds souhaite établir une gestion autonome de la facturation des interventions effectuées sur son territoire pour les accidents impliquant des non-résidents ;

79-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

1. **La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds** procédera à la facturation des interventions pour les accidents impliquant des non-résidents sur son territoire de manière indépendante ;
2. **La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds** assumera les frais des interventions effectuées par ses propres pompiers uniquement ;
3. **La municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton** devra assumer les frais liés à l'intervention de ses propres pompiers lors d'accidents sur le territoire de Saint-Jacques-de-Leeds, selon les modalités qui lui sont propres.

8.4. Démission de la pompière Cyndie Morissette-Racine

ATTENDU QUE Madame Cyndie Morissette-Racine a remis sa démission à titre de pompière volontaire au sein du service incendie de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds ;

ATTENDU QUE le conseil municipal prend acte de cette décision et souhaite la remercier pour son engagement et son service auprès de la communauté ;

80-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

1. Le conseil municipal de Saint-Jacques-de-Leeds accepte la démission de Madame Cyndie Morissette-Racine, avec effet à compter du **10 février 2025** ;
2. Le conseil municipal remercie Madame Morissette-Racine pour son engagement et son travail au sein du service incendie ;
3. Un avis officiel lui soit transmis pour confirmer l'acceptation de sa démission et lui exprimer la reconnaissance de la municipalité.

8.5. Demande de modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière – Feu vert clignotant

ATTENDU QUE le 1^{er} avril 2021, l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une municipalité;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

ATTENDU QU'il serait souhaitable d'ajouter les premiers répondants à l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de premiers répondants.

81-03-25

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Jacques de Leeds demande à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault d'ajouter la notion de premier répondant à l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) afin qu'un premier répondant puisse d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence au même titre qu'un pompier ou une pompière.

QUE la présente résolution soit acheminée à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, au député de Lotbinière-Frontenac Mme Isabelle Lecours et à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'à toutes les municipalités du Québec.

8.6. Cadets – année 2025

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches a conclu une entente avec la Sureté du Québec (SQ) afin d'obtenir une équipe de cadets pour un travail de sensibilisation auprès des jeunes lors d'activités ;

82-03-25

Il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte que les cadets viennent sur le territoire de la municipalité pour un nombre maximal de 20 heures, au coût de 640.00\$.

8.7. Désignation du coordonnateur municipal de la sécurité civile

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité civile du Québec (RLRQ, c. S-2.3) exige que chaque municipalité désigne un coordonnateur chargé de la sécurité civile pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan municipal de sécurité civile;

ATTENDU QUE monsieur Anthony Cyr, directeur général et greffier-trésorier par intérim, possède les connaissances, l'expérience et la capacité de coordination nécessaires pour assumer les responsabilités attribuées au coordonnateur



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

municipal de la sécurité civile, conformément aux exigences légales en vigueur;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la municipalité de s'assurer que sa planification en matière de sécurité civile est conforme aux orientations stratégiques provinciales et assure la protection de ses citoyens en cas de sinistre;

SUR LA PROPOSITION de M. Marc-André Routhier,

APPUYÉE par M. Dominic Parent,

83-03-25

IL EST RÉSOLU QUE monsieur Anthony Cyr est par la présente désigné coordonnateur municipal de la sécurité civile pour la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds. Il sera chargé de la mise en œuvre, de la coordination et de l'actualisation des mesures de sécurité civile conformément à la réglementation provinciale en vigueur et aux directives du ministère de la Sécurité publique du Québec.

9. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ

9.1. Lieu de réunion du Comité des Loisirs - Salle Amicale

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds met des infrastructures à la disposition des organismes locaux pour la tenue de leurs activités et réunions ;

CONSIDÉRANT que la salle Amicale est un lieu municipal adéquat, accessible et approprié pour les réunions du Comité des Loisirs ;

CONSIDÉRANT que la tenue des réunions dans un lieu désigné permet d'assurer une meilleure gestion et coordination des activités municipales ;

84-03-25

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que **toutes les réunions du Comité des Loisirs se tiennent exclusivement à la salle Amicale**, sauf autorisation exceptionnelle du conseil municipal.

9.2. Contribution par municipalité au financement du Complexe multisports intérieur du Cégep de Thetford Mines – modification résolution 68-03-24

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds ne peut pas utiliser son fonds de roulement sur 25 ans pour effectuer le paiement relatif à une infrastructure qui ne lui appartient pas en totalité, en l'occurrence le Complexe multisports intérieur du Cégep de Thetford Mines;

85-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton et résolu unanimement QUE le



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

conseil municipal de Saint-Jacques de Leeds modifie le mode de paiement cité à la résolution 68-03-23 par :

QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte de faire un seul paiement de 45 891.00\$ en utilisant son surplus cumulé non affecté.

QUE cette résolution remplace la résolution 68-03-23.

9.3. Demande de subvention de la bibliothèque

ATTENDU QUE la bibliothèque a fait une demande de subvention de 800.00\$ à la municipalité concernant l'organisation d'activités culturelles;

ATTENDU QUE la bibliothèque désire organiser deux (2) activités culturelles dont :

- L'autrice Mme Christina Proulx, conférence sur son livre
- Patrick Nadeau, conférence sur l'expérience 3D

86-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte de verser un montant de 800.00\$ à la bibliothèque municipale.

9.4. Embauche Antoine Boilard – DEK hockey enfant hiver 2025

87-03-25

Il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte l'embauche de M. Antoine Boilard à titre de responsable du DEK hockey pour les enfants pendant la saison d'hiver 2025.

² Un document renferme les salaires horaires et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

9.5. Gratuité Gymnase/amicale/cuisine – Garderie Le Lionceau

ATTENDU QUE la Garderie Le Lionceau est un organisme à but non lucratif ;

ATTENDU QUE le brunch est un événement pour amasser des sommes d'argent pour créer un parc nature aux enfants ;

ATTENDU QUE la Garderie Le Lionceau a fait une demande de gratuité auprès de la municipalité;

88-03-25

Il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds ne



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

charge aucun frais de location dans le cadre de cette activité et que les frais de ménage soient à la charge de la municipalité.

10. **COMITÉS DES ÉLUS**
 - 10.1. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 10.1.1.N/A
 - 10.2. **LOISIRS**
 - 10.2.1.N/A
 - 10.3. **INCENDIE/INFRASTRUCTURE**
 - 10.3.1.N/A
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme Andrée Gosselin invite les citoyens à la deuxième période de questions.
12. **VARIA**
13. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

89-03-25

Proposée par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 19h49.

Andrée Gosselin
Mairesse

Anthony Cyr
Directeur général/Greffier-
trésorier par intérim

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

Andrée Gosselin
Mairesse

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Anthony Cyr
Directeur général/Greffier-
trésorier par intérim